

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

*Ville de
Rosporden*



Mise en concordance du cahier des
charges du lotissement dit
« Le Naour » du 13 octobre 1967, situé
rue de la Résistance, avec le PLU
applicable en zone Uh.

le 13 février 2025 à 8h45

Jean-Luc Boulvert
commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Boulvert', is written over the printed name and title of the commissioner.

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

- Objet de l'enquête :** Mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit « Le Naour » du 13 octobre 1967, situé rue de la Résistance, avec le PLU applicable en zone Uh.
- Arrêté d'ouverture d'enquête :** Arrêté n°2025-30 « portant ouverture de l'enquête relative à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Le Naour » approuvé le 13 octobre 1967 au PLU applicable en zone Uh ».
- Commissaire enquêteur :** Monsieur Jean-Luc Boulvert est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E24000207/35 du tribunal Administratif de Rennes du 20 décembre 2024.

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : 19 février 2025
Date de clôture : 06 mars 2025

Siège de l'enquête : Hôtel de Ville – 10, rue de Reims – 29140 ROSPORDEN

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : Hôtel de Ville de Rosporden aux heures habituelles d'ouverture (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h00 à 11h30).

Ce registre d'enquête comportant 16 feuillets non mobiles est côté et paraphé par le Commissaire enquêteur et est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur soit par correspondance (Commissaire enquêteur - mairie de ROSPORDEN, 10 rue de Reims 29140 ROSPORDEN, en précisant en objet « Mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Le Naour »), soit par voie électronique à : enquetepublique-lotissement@mairie-rosporden.fr

Le Commissaire enquêteur recevra le public :

- Le mercredi 19 février de 09h00 à 12h 00
- Le samedi 1er mars de 09h00 à 11h30
- Le jeudi 06 mars de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public dès leur réception.

Observations du public :

Permanence du 13 janvier 2025 de 9^h à 12^h

Monsieur Richard Pillier est venu prendre connaissance du dossier d'enquête et devrait faire part de ses observations par courrier électronique

Jean-Luc Boulvert
commissaire enquêteur

Fin de permanence à 12^h

Permanence du 1^{er} Mars 2025 de 9^h00 à 11^h30.

M^{me} Cozyaume propriétaire de l'habitation située au 33 rue de la Libération est venue me rencontrer pour échanger sur le contenu du dossier.
Il m'a remis deux lettres, courues du 1^{er} Mars 2025 à l'attention de Monsieur Le Hani
(copie courues transmises par lettre recommandée fin 2022 à l'attention de Monsieur Le Hani)

Jean-Luc Boulvert
commissaire enquêteur

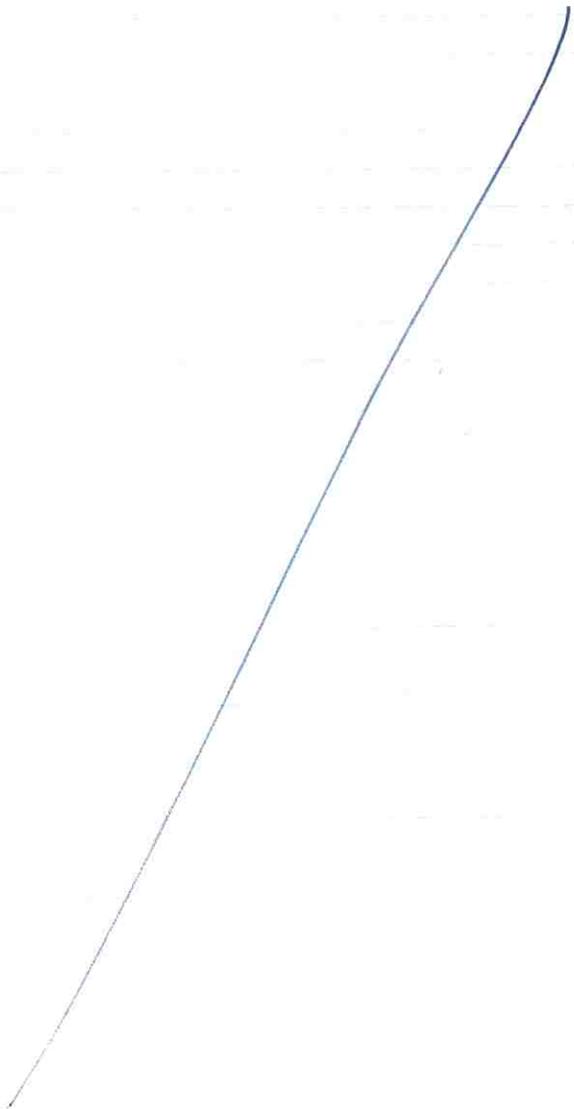
Fin de permanence à 11^h30

Permanence du 6 Mars 2025 de 14^h00 à 17^h00

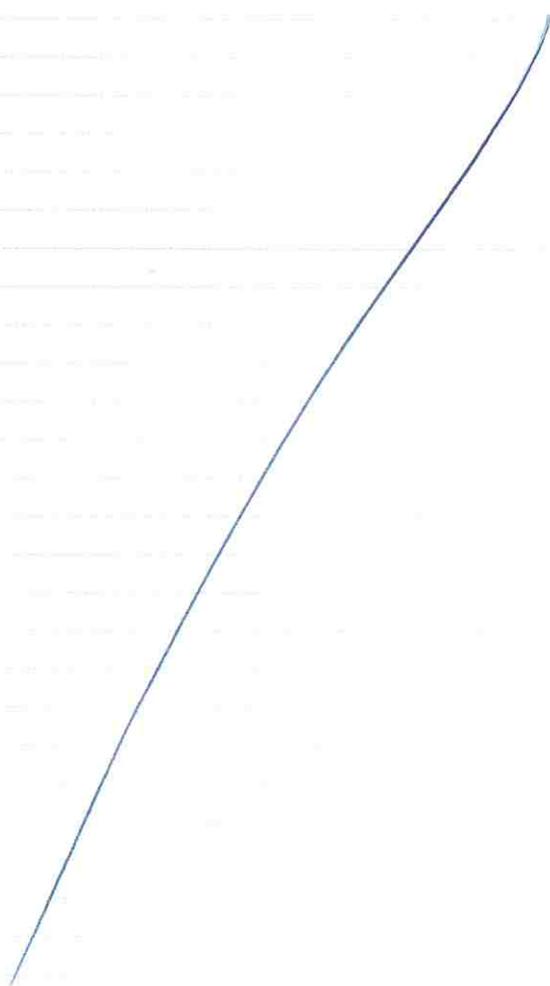
Fin de permanence à 17^h00

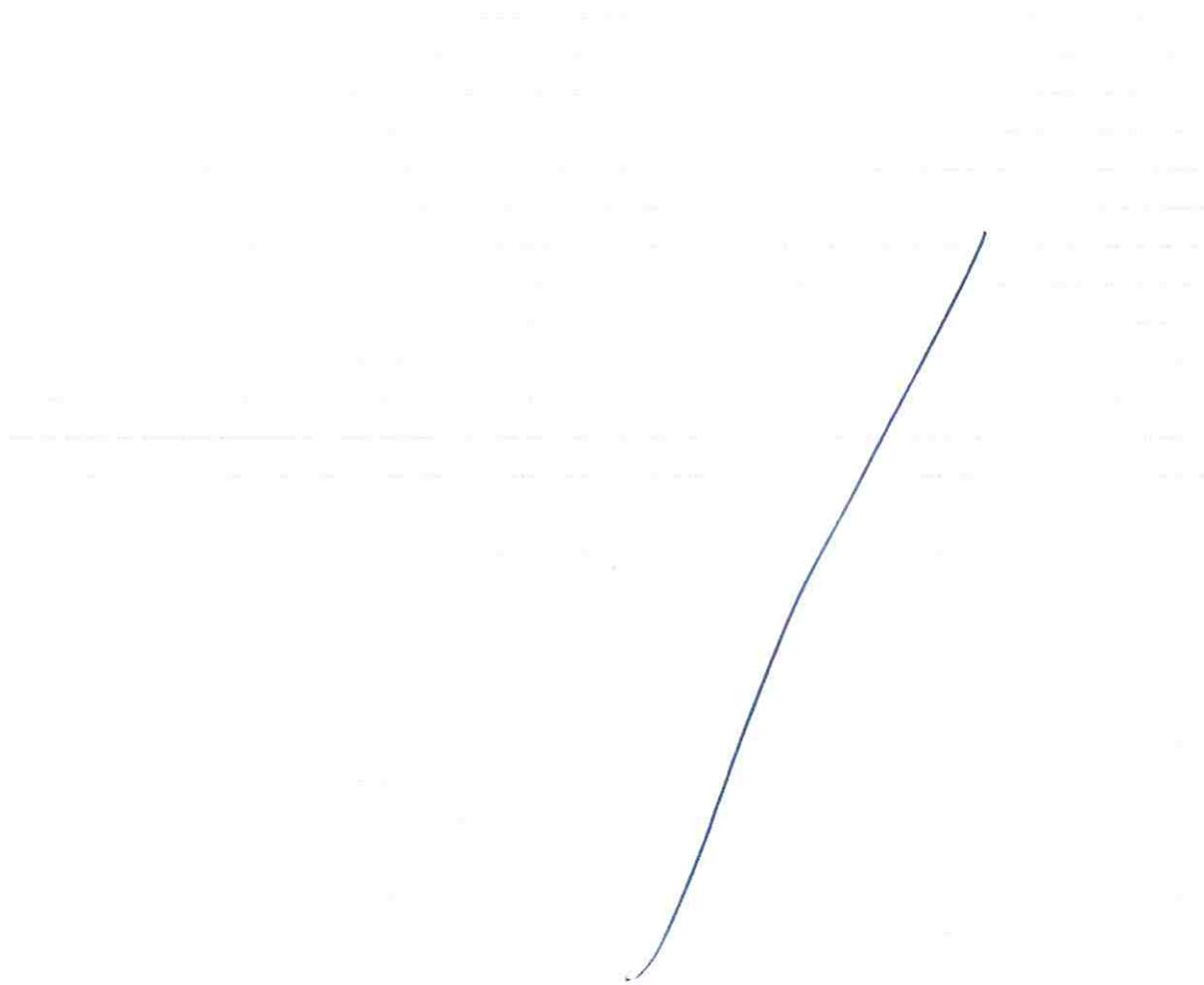
Aucune personne n'est venue à la permanence me rencontrer

Jean-Luc Boulvert
commissaire enquêteur

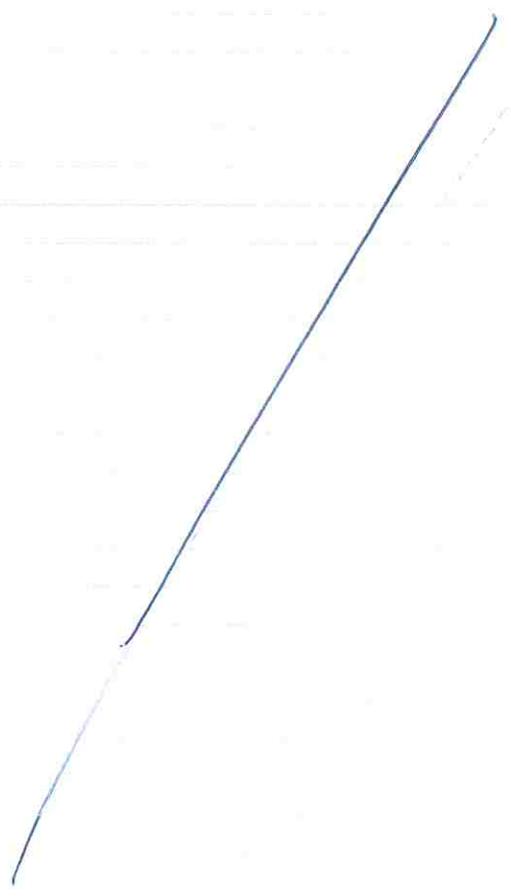


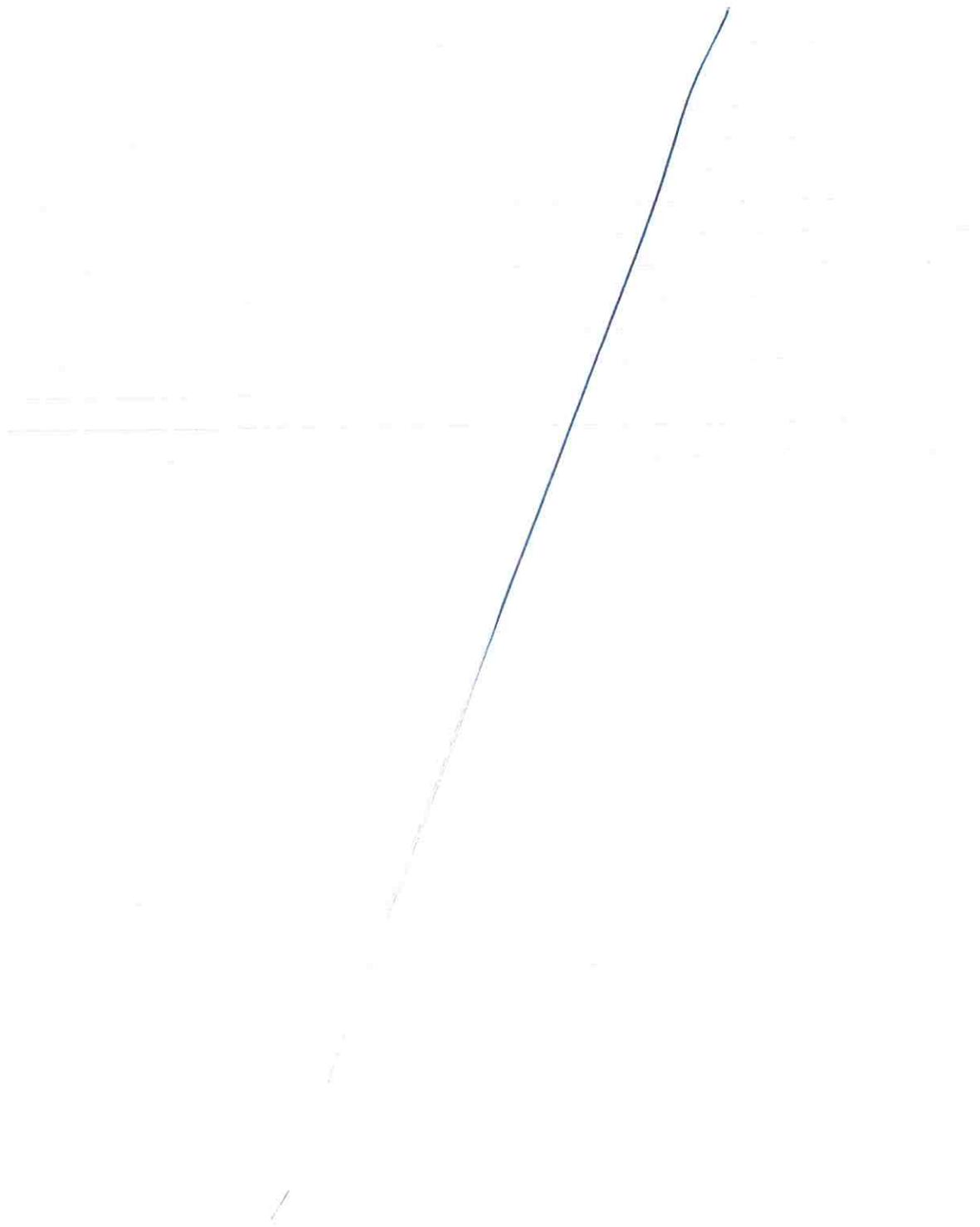
Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.





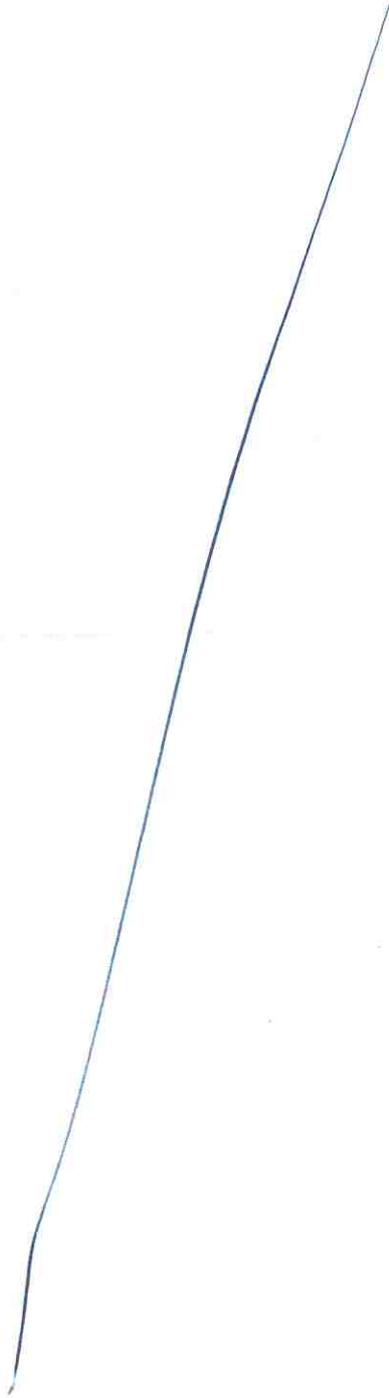
Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

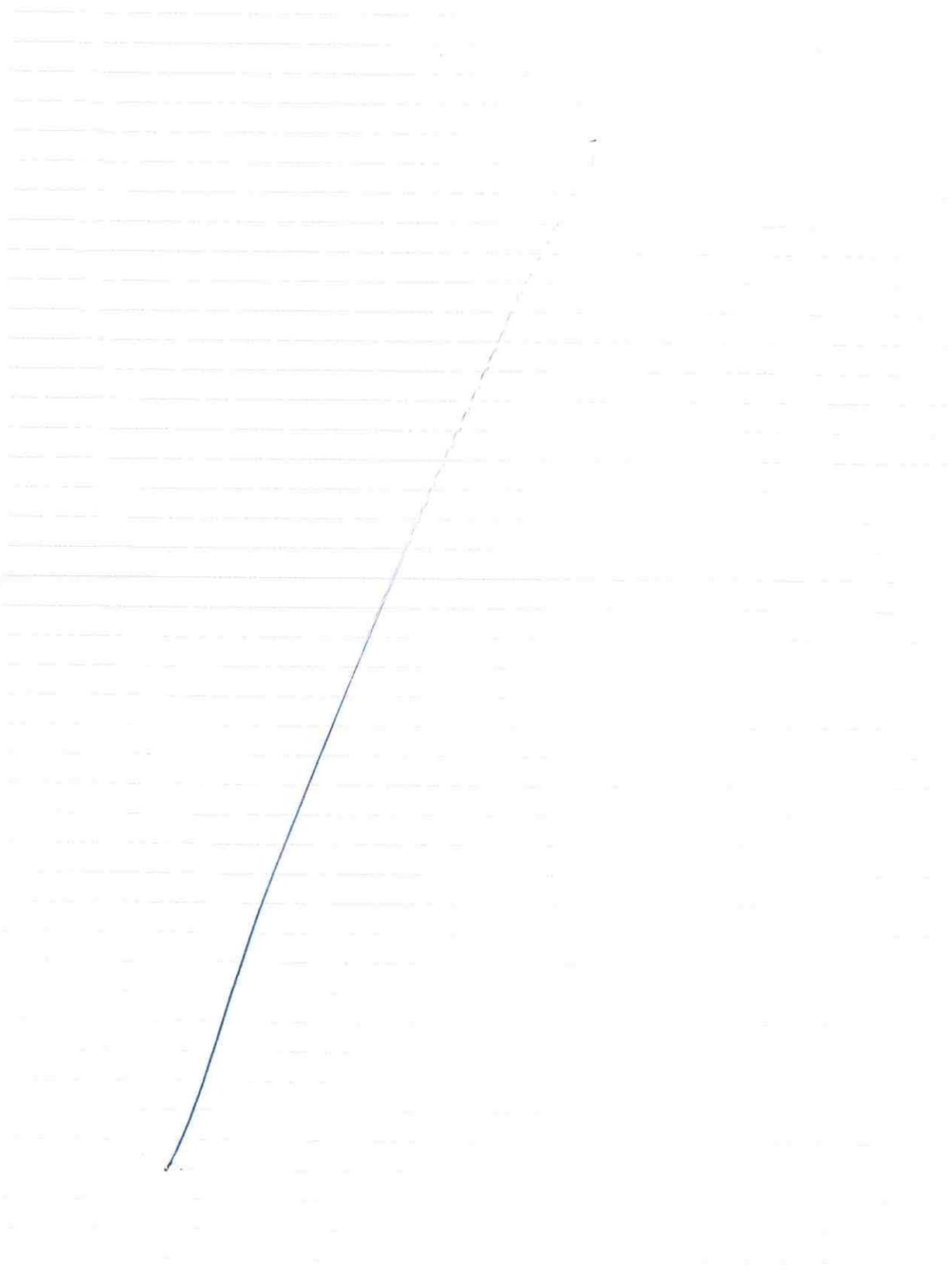


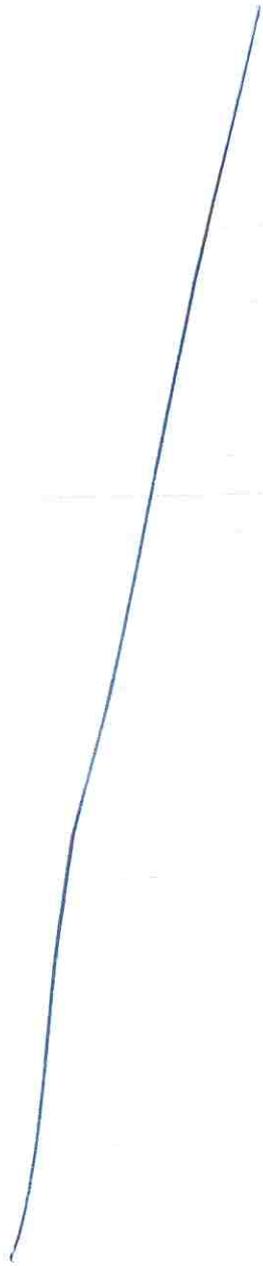


Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

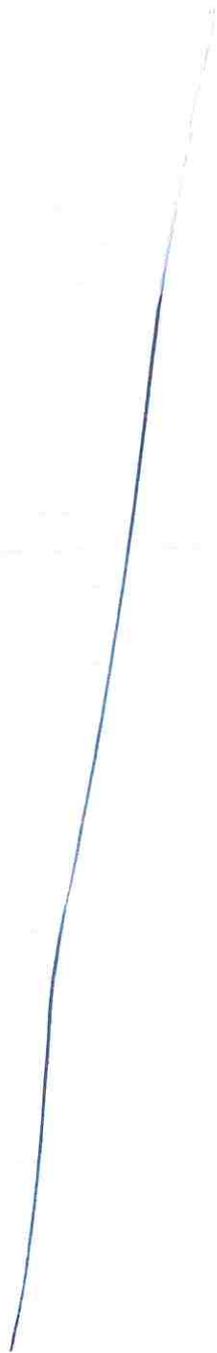




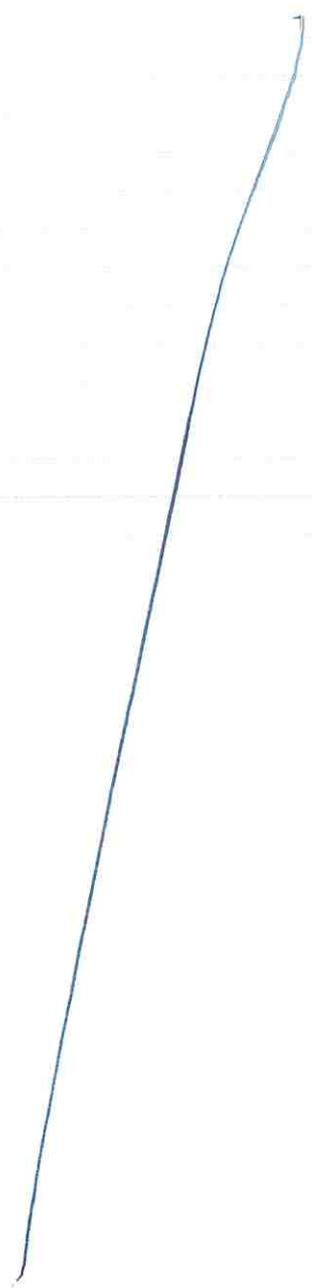




Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



Faint, illegible text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through.



Faint, illegible text at the bottom left of the page.

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné **BOULVERT Jean Luc**

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public du mercredi 19 février 2025 à 9h00 au 06 mars 2025 à 17h00. **Clos le 6 mars à 17h05**

Les observations consignées sont au nombre de **aucune observation**

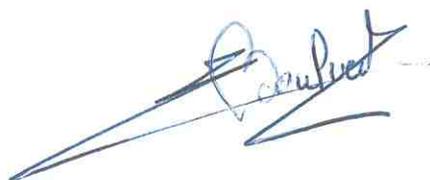
De la page n° **3** à la page n°

En outre, j'ai reçu **2** lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au présent registre.

Le présent registre ainsi que les **2 lettres** pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête ont été remis ou ont été adressé par mes soins le
à M

A **Resporden**

, le **28** mars



Jean-Luc Boulvert
commissaire enquêteur

Remis par M^r Cazeaux au commerçant inspecteur
le 1^{er} Mars 2025



Philippe Cazeaux
39 rue de la résistance
29140 Rosporden
06 31 62 45 95

Mairie de Rosporden
10 rue Reims
29140 Rosporden

Objet : Avis concernant l'enquête sur le cahier des charges

Monsieur Le Maire,

Je me permets de vous adresser cet avis concernant l'enquête sur le cahier des charges du lotissement.

1. Je tiens à préciser que le lotissement en question s'appelle Quillivic, et non Le Naour.
2. Je m'interroge sur les raisons qui vous motivent à acquérir un terrain appartenant à des particuliers.
3. Je vous ai écrit une lettre au sujet du projet d'immeuble, sans réponse de votre part, pourquoi ?
4. Si vous êtes intéressé par le terrain situé rue de la Résistance, pourquoi la mairie ne l'acquiert-elle pas directement ?
5. Par ailleurs, je suis surpris que les propriétaires du terrain, les frères Le Bihan, ne l'aient pas mis en vente eux-mêmes (absence de panneaux "à vendre"). Les connaissez-vous personnellement ?

J'ai récemment adressé un courrier recommandé aux frères Le Bihan afin qu'ils procèdent au nettoyage et à la taille de leurs haies, qui débordent sur ma propriété et endommagent mon allée. Je n'ai reçu aucune réponse à ce jour. En raison de la présence de plantes invasives provenant de leur terrain, je suis contraint de réaliser des travaux de taille à plusieurs reprises dans l'année. Je vais prochainement faire appel à un huissier afin de constater ce problème.

6. Je tiens également à vous faire part de mon incompréhension concernant votre attitude envers les habitants de notre lotissement, notamment en ce qui concerne un projet situé dans le champ derrière nos habitations, dont je n'ai pas été informé.
7. Je suis arrivé dans cette commune il y a deux ans, et trois jours après mon installation, un permis de construire a été déposé pour le terrain voisin. Je n'ai été

informé de ce projet ni par le notaire, ni par aucune autre personne. J'ai appris par la suite qu'un immeuble de douze mètres de haut, en partant de la route, et comprenant trente logements sociaux, allait être construit. Ce qui entraînera un vis-à-vis direct avec ma maison, qui ne fait que six mètres de haut, et une perte d'ensoleillement le matin.

8. Le cahier des charges actuel du lotissement ne permet pas la construction d'un immeuble de cette hauteur à cet emplacement.
9. Je m'interroge également sur les raisons pour lesquelles l'éclairage public est éteint au niveau de notre lotissement, alors que d'autres quartiers de la commune restent éclairés.
10. Par ailleurs, les habitants du lotissement ont été informés de tentatives de signatures discrètes concernant une modification du cahier des charges, sous prétexte de la construction d'une clôture. J'ai conservé précieusement les documents et les SMS de la société qui m'a contacté, et qui m'a même proposé une somme d'argent pour signer ces modifications. Après avoir signalé ces faits à la gendarmerie, la société a cessé ses démarches.

Je m'interroge sur le bien-fondé de publier sur Twitter des messages insultants envers les habitants de sa propre commune, tels que : "Que faire des cons", un livre qui semble être souvent d'actualité.

11. Est-il raisonnable de faire pression sur les habitants en les contraignant à démolir tout ou partie de leurs habitations ?
12. Il existe de nombreux endroits dans cette commune où des immeubles peuvent être construits sans perturber la tranquillité d'un quartier résidentiel, calme, sérieux et propre. Pourquoi s'entêter à vouloir construire à cet endroit précis ?
13. Je vous propose d'organiser une réunion afin de discuter de ces problèmes. Je suis convaincu qu'en dialoguant de manière constructive, il est possible de trouver des compromis acceptables pour toutes les parties.
14. Pour ma part, j'ai pris contact avec des journalistes qui se sont montrés intéressés par cette situation. Je tiens cependant à préciser que je ne suis pas opposé à un projet de construction à taille humaine, respectueux du caractère de notre quartier. Je serais même satisfait de voir ce terrain entretenu et valorisé, d'autant plus qu'il nécessite une dépollution en raison de son usage antérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

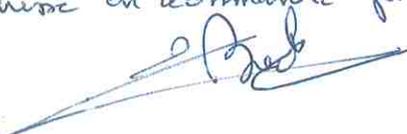
Philippe Cazeaux

Le 04/03/25



M. Philippe CAZEAUX
39 rue de la Résistance
29140 ROSPORDEN

Remis à M. CAZEAUX au commissariat enquêteur
le 14 Mars 2025
lettre adressée en recommandé fin 2022



Mairie de ROSPORDEN
10 rue de Reims
29140 ROSPORDEN

Objet : Recours contre le permis de construire accordé n° 0292412200017

Madame, Monsieur

Je vous contacte au sujet du permis de construire que vous avez accordé concernant le projet situé rue de la Résistance, sur la parcelle AM11, voisine du bien que je viens d'acquérir, le 17 octobre 2022.

Je n'étais bien sûr pas au courant de ce projet lors de la signature de l'acte chez le notaire. Je n'aurais certainement pas acheté ce bien si cela avait été le cas, ou du moins pas à ce prix-là, en raison de la moins-value apportée par la construction de cet immeuble.

En effet, un immeuble de cette dimension, de 12 mètres de haut, comprenant plusieurs balcons donnant sur mon jardin, et avec une avancée vers le sud cachant le soleil sur une partie de la journée changent complètement l'environnement de ma maison.

De plus, les travaux de construction peuvent clairement nuire à la structure de mon bien.

Qu'en est-il de la clôture séparative entre nos deux parcelles ? Un aménagement particulier a-t-il été prévu ? Quid des plantes invasives en limite de propriété, dont les racines détériorent mon enrobé ?

Pour toutes ces raisons, je dépose donc un recours contre le permis de construire en question. Je souhaiterais notamment que le permis de construire soit à nouveau étudié, en fonction du nouveau PLU, concernant la forme du toit, où la toiture à deux pentes me semble discutable.

Je vous remercie par avance pour prendre en considérations ma demande et vous prie de bien vouloir agréer, M. le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe CAZEAUX